

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00258

CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 16 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 95

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 115

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIFU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,

RECU EN PREFECTURE

Le 02 juillet 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210624-02021002580

DATE D'ARCHIVAGE : 02 juillet 2021

Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS,

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Pierrick COURBON donne pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Véronique FALZONE,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Henri BOUTHEON,
M. Guy FRANCON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Jean-Louis ROUSSET

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

La circulaire du Premier Ministre n°6231 en date du 20 novembre 2020 portant élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique, précise le nouveau cadre de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales. Les CRTE ont vocation à simplifier, en les unifiant, les dispositifs de contractualisation existants, et à renforcer la convergence des priorités de l'État et des projets de territoire portés par les collectivités. L'objectif est d'optimiser la mobilisation du plan de relance et des dotations de l'État, et d'accélérer la mise en œuvre des projets de territoires des collectivités axés sur la transition écologique, par un engagement réciproque.

Conclus pour la période 2020-2026, les CRTE vont permettre à l'État et aux EPCI de s'engager conjointement sur les axes et actions qui feront l'objet d'un soutien financier de l'État dans le cadre de ses enveloppes existantes.

Les CRTE ont une double finalité :

- Sur la période 2020/2026 : accompagner la concrétisation pour les collectivités d'un projet de territoire transversal qui prenne en compte l'enjeu de la transition écologique. Le CRTE est un contrat vivant et évolutif qui a vocation à être amendé en fonction de l'évolution des besoins et des projets du territoire.
- Sur la période 2021/2022 : faciliter dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire l'engagement rapide de projets éligibles aux programmes définis dans le cadre de France Relance.

Sur proposition de la collectivité le territoire de Saint-Etienne Métropole a été retenu par l'État comme un périmètre significatif pour signer un CRTE.

Les services de l'Etat sont chargés d'accompagner l'élaboration de ces nouveaux contrats par les collectivités, qui devront être signés d'ici la fin juin 2021. Ces contrats reposent sur un diagnostic de territoire (pouvant reposer sur des éléments déjà disponibles tels que le projet de territoire, le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), ou encore le PLUi), l'affirmation d'une stratégie territoriale reposant sur 3 axes, un plan d'action et de projets.

Les « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE) se composent de 3 volets :

- ✓ transition écologique ;
- ✓ Compétitivité ;
- ✓ Cohésion.

Considérant que SEM dispose d'ores et déjà d'un diagnostic complet et synthétique du territoire et de ses besoins, ainsi que d'axes d'actions prioritaires, et que plusieurs projets communautaires sont identifiés comme pouvant s'inscrire pleinement dans le CRTE celui-ci pourrait se structurer ainsi :

Axe 1 : transition écologique

- ✓ Rénovation énergétique des bâtiments
- ✓ Mobilités
- ✓ Energies et déchets
- ✓ Protection de la biodiversité
- ✓ Agriculture et alimentation durable
- ✓ Volet friche et stratégie foncière

Axe 2 : compétitivité

- ✓ Industrie
- ✓ Innovation
- ✓ Culture
- ✓ Sport
- ✓ Numérique
- ✓ Commerce

Axe 3 : cohésion

- ✓ Insertion professionnelle
- ✓ Soutien aux personnes précaires
- ✓ Aménagements et équipements de centre-ville
- ✓ Opération d'aménagement et de restructuration immobilière dans les centralités
- ✓ Renouvellement urbain des quartiers prioritaires du plan de ville

Le contrat sera adopté courant 2021.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve les axes du futur contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'Etat.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU